

Zeitschrift:	Boissiera : mémoires de botanique systématique
Herausgeber:	Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
Band:	42 (1988)
Artikel:	Code international de la nomenclature botanique : adopté par le Quatorzième Congrès International de Botanique, Berlin, juillet-août 1987
Autor:	Greuter, W. / Burdet, H.M.
Kapitel:	Division I. : principes
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-895453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIVISION I. PRINCIPES**Principe I**

La nomenclature botanique est indépendante de la nomenclature zoologique. Le Code s'applique uniformément à tous les noms de groupes taxonomiques considérés comme plantes, même si à l'origine ils n'ont pas été traités comme tels (voir le préambule 7).

Principe II

L'application des noms de groupes taxonomiques est déterminée par la méthode des types nomenclaturaux.

Principe III

La nomenclature d'un groupe taxonomique se fonde sur la priorité de la publication.

Principe IV

Chaque groupe taxonomique de délimitation, position et rang donnés ne peut porter qu'un nom correct, à savoir le plus ancien en conformité avec les règles, sauf exceptions spécifiées.

Principe V

Les noms scientifiques des groupes taxonomiques sont réputés latins, quelle que soit leur étymologie.

Principe VI

Les règles de la nomenclature ont un effet rétroactif, sauf indication contraire.